



**CONCOURS
C-ESG-18-19-01**

ÉDUCATRICES OU ÉDUCATEURS EN SERVICE DE GARDE

Statut : Postes réguliers à temps partiel (postes cycliques) :

✿ École Provencher (St-Anselme)	2 postes :	10 heures/semaine
✿ École Aux Quatre-Vents (St-Malachie)	1 poste :	5,25 heures/semaine
✿ École des Méandres (St-Léon-de-Standon)	1 poste : 1 poste :	11,5 heures/semaine 6,08 heures/semaine
✿ École de la Marelle (Beaumont)	1 poste : 1 poste : 4 postes :	18 heures/semaine 12,5 heures/semaine 7,5 heures/semaine
✿ École du Phare (St-Michel)	1 poste : 2 postes :	15,67 heures/semaine 6,67 heures/semaine
✿ École de la Ruche (St-Vallier)	2 postes :	7,5 heures/semaine
✿ École de la Source (St-Raphaël)	4 postes :	7,08 heures/semaine
✿ École de la Nouvelle-Cadie (St-Gervais)	3 postes :	7,17 heures/semaine
✿ École de l'Étincelle (St-Charles)	1 poste : 1 poste : 4 postes :	17,33 heures/semaine 16,75 heures/semaine 7,5 heures/semaine
✿ École du Tremplin (St-Lazare)	1 poste :	6,25 heures/semaine
✿ École des Rayons-de-Soleil (St-Damien)	2 postes : 1 poste :	5,83 heures/semaine 4,17 heures/semaine
✿ École de la Francoière (St-François)	3 postes :	6,92 heures/semaine
✿ École Beaubien (Montmagny)	1 poste :	9,4 heures/semaine
✿ École Mgr. Sirois (Cap-St-Ignace)	1 poste :	7,33 heures/semaine
✿ École St-François-Xavier (L'Islet)	1 poste :	8,42 heures/semaine
✿ École St-Jean (St-Jean-Port-Joli)	2 postes :	7,5 heures/semaine
✿ École Aubert-de-Gaspé (St-Aubert)	1 poste :	7,5 heures/semaine
✿ École St-Joseph (St-Pamphile)	6 postes :	8,5 heures/semaine

Statut : Postes en remplacement :

- ✿ École de la Marelle (Beaumont) 1 poste : 17,5 heures/semaine
Année scolaire 2018-2019 (Congé sans traitement)
- ✿ École de la Ruche (St-Vallier) 1 poste : 30,83 heures/semaine
Du 22 août au 29 septembre 2018 (Prolongation d'un congé de maternité)
- ✿ École de l'Étincelle (St-Charles) 1 poste : 27,08 heures/semaine
Du 23 août 2018 au 26 janvier 2019 (Prolongation d'un congé de maternité)
- ✿ École Beaubien (Montmagny) 1 poste : 18 heures/semaine
Du 23 août au 17 novembre 2018 (Prolongation d'un congé de maternité)
- ✿ École Aubert-de-Gaspé (St-Aubert) 1 poste : 16,08 heures/semaine
Année scolaire 2018-2019 (Congé de maternité)

Entrée en fonction : **Août 2018**

Horaire de travail*: **à déterminer (*pour toute information concernant l'horaire, veuillez communiquer avec madame Sonia Gagnon : 418 248-1001, poste 8478)**

Supérieur immédiat : **la direction de l'établissement**

NATURE DU TRAVAIL

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emplois consiste à organiser, préparer et animer une variété d'activités favorisant le développement global des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire dont elle a la garde, tout en assurant leur bien-être et leur sécurité.

ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES

La personne salariée de cette classe d'emplois prépare, anime et participe au déroulement d'activités, telles que les activités sportives, culturelles, de détente et ludiques, tant intérieures qu'extérieures, selon la programmation établie et conformément aux méthodes d'interventions éducatives. Elle peut effectuer des recherches, entre autres, sur Internet afin de trouver des activités et des jeux convenant à son groupe et aux divers événements de l'année; elle peut créer certains jeux et bricolages adaptés à ses élèves.

Elle aide les élèves au moment de l'habillage et du déshabillage.

Elle prend note des présences des élèves.

Elle aide les élèves à préparer et à prendre leurs repas et leurs collations en s'assurant que les règles d'hygiène et de bienséance soient respectées.

Elle assure l'encadrement et la sécurité des élèves conformément aux règles de conduite, aux mesures de sécurité et aux recommandations des parents; elle leur prodigue les premiers soins et, au besoin, elle administre les médicaments selon les prescriptions médicales et conformément à la politique d'encadrement des élèves de l'école et aux instructions des parents; elle avise les parents et autres personnes concernées au sujet du comportement de l'élève. Elle répond aux questions des parents et échange avec eux quotidiennement l'information pertinente.

Elle assure l'ordre et veille à la propreté des locaux, à l'entretien du matériel et de l'équipement.

Elle peut être appelée à apporter, aux élèves qui le désirent, son soutien dans la réalisation des travaux scolaires en assurant un climat et un environnement propices pour effectuer les devoirs et les leçons; au besoin, elle peut répondre à des questions simples dans le respect des consignes données à l'élève par l'enseignante ou l'enseignant.

Elle participe aux rencontres organisées par la technicienne ou le technicien en service de garde quant à l'organisation et au fonctionnement de ce dernier.

Elle assiste, sur demande, aux rencontres d'information à l'intention des parents.

Elle peut être appelée à participer aux rencontres visant à élaborer un plan d'intervention afin de transmettre ses observations et formule des suggestions pertinentes concernant l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et applique les mesures retenues dans les limites de sa fonction; elle collabore au suivi des dossiers des élèves concernés.

Elle peut être appelée à initier au travail les nouvelles éducatrices ou les nouveaux éducateurs en service de garde.

Au besoin, elle accomplit toute autre tâche connexe.

QUALIFICATIONS REQUISES

Scolarité et expérience

Être titulaire d'un diplôme de 5^e année du secondaire et de l'attestation d'études professionnelles en service de garde ou être titulaire d'un diplôme et d'une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente, et avoir une (1) année d'expérience pertinente.

Autres exigences

Être titulaire d'un document datant d'au plus trois (3) ans, attestant la réussite :

- 1- soit d'un cours de secourisme général d'une durée minimale de huit (8) heures;
- 2- soit d'un cours d'appoint d'une durée minimale de six (6) heures visant la mise à jour des connaissances acquises dans le cadre du cours mentionné au paragraphe 1.

TRAITEMENT

Selon l'échelle en vigueur à la convention collective.

INSCRIPTION

Les personnes qui désirent participer au concours sont priées de faire parvenir leur offre de service en indiquant le ou les services de garde pour lesquels elles seraient intéressées, accompagnée de leur curriculum vitae, **avant le 12 juillet 2018 à 16 h, à l'attention de :**

Service des ressources humaines
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
157, rue Saint-Louis, Montmagny (Québec) G5V 4N3
Télécopieur : 418 241-5961
Courrier électronique : resshuma@cscotesud.qc.ca

Pour que les candidatures soient prises en considération, le curriculum vitae devra être accompagné de la copie des diplômes exigés et des autres pièces justificatives disponibles.

La commission scolaire remercie tous les candidats et candidates de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour une entrevue.

Montmagny, le 5 juillet 2018

N.B. Vous pouvez également consulter cet affichage sur le site Internet de la commission scolaire au www.cscotesud.qc.ca. La Commission scolaire de la Côte-du-Sud applique un programme d'accès à l'égalité à l'emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.